

achopement : que faire donc pour rompre ce commerce ? ils donnent la liberté à leurs nouveaux convertis de dérober les Hollandois, afin que ces Peuples qui estiment beaucoup la bonne foy, rebutés par cet endroit ne trafiquent plus avec des gens si perfides, & qui ne viennent chés eux que pour les dérober. Voila ce qui a donné lieu à ce cas de conscience.

Je ne say pas pourtant comment ils osent encore de cider telles questions, apres le tour que leur fit à Paris Jean D'alba leur domestique sur pareil sujet. Monsieur Pascal, (homme également considere des Papistes et des Protestans de France) en fait l'histoire dans ses lettres Provinciales sous le nom de Louis de Montalte : la voici tout autant que je la peus rappeler dans ma me'moire.

Ce Jean D'alba, serviteur peu fidele, s'avisa un jour de dérober à ses maitres de leur vaisselle d'argent, peut être pensait il que ce ne fust pas un meuble fort séant à des personnes qui auayent fait vœu de Povreté ; mais quoy qu'il en soit, il fut faisi, convaincu, et mis entre les mains de la Justice ; voila le povre miserable bien embarrassé, mais heureusement pour lui il trouva un tour admirable ; car dans l'examen qu'on faisoit pour instruire son procès, il s'avisa de dire qu'il était vray qu'il avait volé ses maitres les Reuerends Pexes Jésuites ; mais qu'il n'avait point peché pour cela, qu'il savait bien qu'encore qu'un serviteur ait traité avec son maitre à telle somme pour ses gages, si l'on voit cependant qu'il fait du travail au delà du prix convenu il peut le voler fort bien Jusq'ua la concurrence de ce qu'il doit gagner, qu'ainsi voyant qu'il gagnait beaucoup plus qu'ils ne lui donnoient, il avait voulu se payer par les mains.

Il dit qu'il avait appris cette doctrine dans leurs livres, et qu'il ra un passage d'un de leurs docteurs Graves, lequel étant apporté en la presence du Parlement, fut condamné à être lacéré et brûlé par la main du Bourreau, avec défen d'aus